



D.2019.04.10.7.14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Avril 2019

7 – PROJETS TERRITORIALISES**7.14 – DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A – Station Esquirol : Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n°52M 2016 12940 M « Courants Forts- Courants Faibles-Faux plafonds » conclu avec le groupement d'entreprises CEGELEC Toulouse/BOURDARIOS/DARAM GEVAERT**

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujolat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPR			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190412-20190410-7-14D-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération D.2016.03.30.4.3 du 30 mars 2016, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-Projet relatif aux aménagements nécessaires à la station Esquirol de la ligne A de l'agglomération Toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et arrêté le coût prévisionnel des travaux à un montant de 4 400 000 € HT (valeur janvier 2014).

Par délibération n° 2017.03.29.7.14 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 2 « Courants Forts - Courants Faibles-Faux plafonds » relatif à la réalisation des aménagements de la station Esquirol de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché n° 52M 2016 12940 M, d'un montant initial de 384.594,06 € HT, a été notifié au groupement d'entreprises CEGELEC Toulouse/BOURDARIOS/DARAM GEVAERT, le 19 avril 2017, pour une durée de 22 mois.

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'acter :

- La modification de la composition du groupement momentané d'entreprises conjoint, titulaire du marché, conséquence de la liquidation judiciaire de la société GEVAERT.
- La modification de la répartition des prestations entre les membres du groupement modifié.

Par un courrier en date du 28 février 2018, le liquidateur judiciaire, nous a informé qu'il n'entendait pas poursuivre l'exécution du marché objet des présentes.

Par un jugement du tribunal de commerce de Toulouse en date du 8 février 2018, il a été prononcé la liquidation judiciaire de la SAS GEVAERT (SIRET 312 520 091 000 33).

La réglementation prévoit dans ce cas de figure la possibilité de modifier par voie d'avenant la composition du groupement titulaire, permettant ainsi au marché d'être exécuté par les cotraitants restants.

Il convient donc :

- D'une part de modifier le groupement titulaire du marché,
- Et d'autre part, de réattribuer la réalisation des prestations qui devaient initialement être réalisées par l'entreprise défaillante et modifier la répartition financière.

Le présent avenant n'induit aucune incidence financière sur le montant initial du marché qui s'élève à 384 594,06 € HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 52M 2016 12940 M et d'en autoriser la signature.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190412-20190410-7-14D- DE Date de télétransmission : 12/04/2019 Date de réception préfecture : 12/04/2019

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

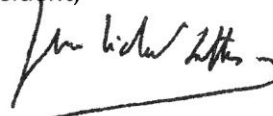
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° 52M 2016 12940 M conclu avec le groupement d'entreprises CEGELEC Toulouse/BOURDARIOS/DARAM GEVAERT sans incidence financière.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

STATION ESQUIROL

LOT N° 2: CFO – CFA – FAUX PLAFOND

AVENANT N° 1

MARCHE N° 52M 2016 12940 M

MARS 2019

Titulaire : Gpt conjoint CEGELEC / BOURDARIOS



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21 boulevard de la Marquette - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190412-20190410-7-14D- DE Date de télétransmission : 12/04/2019 Date de réception préfecture : 12/04/2019

PREAMBULE

Par délibération n° 2017.03.29.7.14 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 2 « STATION ESQUIROL » relatif à la réalisation des aménagements de la station ESQUIROL dans le cadre de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Le marché n° 52M 2016 12940 M, d'un montant initial de 384.594,06 € HT, a été notifié au groupement d'entreprises CEGELEC Toulouse/BOURDARIOS/DARAM GEVAERT, le 19 avril 2017, pour une durée de 22 mois.

Le montant global du marché s'élève à 384 594,06 € HT.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'acter :

- La modification du groupement momentané d'entreprises titulaire du marché, conséquence de la liquidation judiciaire de la société GEVAERT (SIRET 312 520 091 000 33).
- La modification de la répartition des prestations entre les membres du groupement modifié.

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant n'induit aucune incidence financière sur le montant initial du marché.

ARTICLE 3 – MODIFICATION APPORTEE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 1 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

- Mandataire du groupement : Cegelec Toulouse.
- Cotraitant : Bourdarios.

L'article 3.1 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

TRAVAUX ET PRESTATIONS	TOTAL GLOBAL € HT	REPARTITION PAR COTRAITANTS		
		PART DE CEGELEC	PART DE BOURDARIOS	PART DE DARAM GEVAERT
DPF				
Electricité	221 946,00 €	221 946,00 €	0,00 €	0,00 €
Désamiantage	69 879,00 €	0,00 €	69 879,00 €	0,00 €
Faux-plafond	68 075,00 €	0,00 €	0,00 €	68 075,00 €
Transfert faux plafonds	0,00 €	+ 65 225,00 €	0,00 €	- 65 225,00 €
Total	359 900,00 €	287 171,00 €	69 879,00 €	2 850,00 €
DE				
Electricité	21 734,06 €	21 734,06 €	0,00 €	0,00 €
Désamiantage	2 960,00 €	0,00 €	2 960,00€	0,00 €
Faux-plafond	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	24 694,06 €	21 734,06 €	2 960,00 €	0,00 €

Total				
Electricité	243 680,06 €	243 680,06 €	0,00 €	0,00 €
Désamiantage	72 839,00 €	0,00 €	72 839,00 €	0,00 €
Faux-plafond	68 075,00 €	65 225,00 €	0,00 €	2 850,00 €
Total	384 594,06 €	308 905,06 €	72 839,00 €	2 850,00 €

ARTICLE 4 - RENONCIATION

Par le présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant.

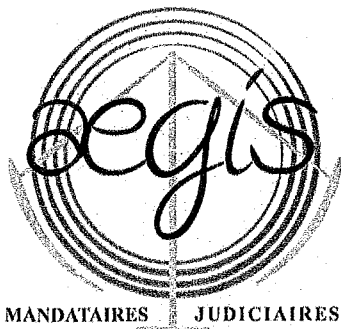
ARTICLE 5 - AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

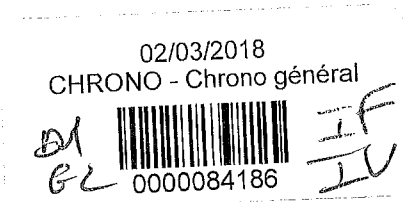
Fait à Toulouse en un seul original le

Le titulaire

Le Représentant du Maître d'Ouvrage



TOULOUSE, le 28 février 2018



TISSEO INGENIERIE
1 place Esquirol
BP 10416
31004 TOULOUSE CEDEX 6

N/réf. : 2168/CON/ OG/CBA
SAS GEVAERT

V/réf. : SB/GL/84052/DoCA

→ SB

Madame, Monsieur,

Je vous informe que par jugement en date du 08/02/2018, le Tribunal de Commerce de TOULOUSE a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire en faveur de :

la SAS GEVAERT
6 rue de Soyouz - 31240 L'UNION

Ce même jugement m'a désigné en qualité de Liquidateur.

Aussi, je vous informe qu'en application des dispositions de l'article L.641-11-1 du Code de Commerce, je n'entends pas poursuivre, es qualité, le contrat cité en références qui vous liait à la SAS GEVAERT.

Je vous remercie donc de bien vouloir le résilier à la date de la Liquidation Judiciaire, soit au 08/02/2018.

Comptant sur votre diligence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

SELARL AEGIS
Orlane GACHE

35, boulevard Lascrosses
31000 TOULOUSE
site web : www.aegis-mja.com
Tél. : 05.67.80.51.40
Fax. : 05.61.21.04.94
Mail : accueil@aegis-mja.com

Ouverture du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et uniquement sur RDV l'après-midi

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190412-20190410-7-14D-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

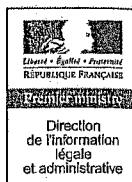
BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »
Annonce n° 1482
31 – HAUTE-GARONNE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE
Jugement prononçant

Date : 8 février 2018.

Jugement de conversion en liquidation judiciaire.

312 520 091 RCS Toulouse.

GEVAERT SAS.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Activité : pose et fourniture de plafonds suspendus, isolation, cloisons, menuiserie.

Adresse : 6, rue de Soyouz, 31240 L'Union.

Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Aegis Prise en la Personne de Me Orlane Gachet 35 boulevard Lascrosses 31000 Toulouse, et mettant fin à la mission de l'administrateur Maître Vigreux Sébastien 8 rue du Poids de l'Huile 31000 Toulouse.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190412-20190410-7-14D-
DE
Date de réception en préfecture : 12/04/2019